

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 juin 2018 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**18-06-228**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**18-06-229**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 et des séances extraordinaires des 22 et 28 mai 2018.

ADOPTÉE

**18-06-230**

**Prime d'assurance pour piste de rouli-roulant et BMX**

ATTENDU l'offre du programme d'assurance des pistes de rouli-roulant et BMX de l'UMQ pour la période du premier mai 2018 au premier mai 2019;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de souscrire à la police d'assurance no 1425002 concernant la piste de rouli-roulant et la piste de BMX du Parc Multisport au coût total de 1 760 \$, plus les frais d'administration de l'UMQ de 9% et les taxes applicables pour un total de 2 090,86 \$.

ET de souscrire à l'extension de cette même police pour la rampe de rouli-roulant démontable au coût de 417,60 \$, plus les frais d'administration de l'UMQ de 9% et les taxes applicables pour un total de 541,42\$, précisant que pour cette portion de la police les assurés sont : La Ville de Princeville, La Foire Bière Bouffe et Culture, DM2 Inc., Teaspoon magasin général et Boutique Cabal et que les tiers s'engagent à suivre les règles de sécurité lors de l'utilisation de ladite rampe démontable.

ADOPTÉE

**Adhésion au fonds spécial de représentation de la Fédération Canadienne des Municipalités** – Rejeté.

**Dépôt du nouveau plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Bois-Francis** – Dépôt. Le conseil constate que les modifications ne concernent aucun immeuble situé sur le territoire de la Ville et ne formule donc aucun commentaire sur ce nouveau plan.

18-06-231

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- |  |               |
|--|---------------|
| - En date du 15-01-2018 au 15-01-2018<br>nos A43524                          | 561,08 \$     |
| - En date du 12-03-2018 au 11-05-2018<br>nos A43946 & A 44321                | 200,00 \$     |
| - En date du 15-05-2018 au 10-06-2018<br>nos M1688 à M1697 & A44322 à A44342 | 602 666,60 \$ |
| - dépôts salaires des périodes 2018-19 à 2018-22                             |               |

ADOPTÉE

18-06-232

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- |  |               |
|--|---------------|
| - En date du 11-06-2018<br>Nos A44343 à A44529 | 683 217,25 \$ |
|--|---------------|

ADOPTÉE

**Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2017**

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017. Des copies du document sont rendues disponibles au public assistant à la séance.

18-06-233

**Publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2017**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier et conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il est unanimement résolu de diffuser sur le territoire de la municipalité en reproduisant ledit rapport dans le bulletin d'information *Le Petit Prince* et sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE

18-06-234

**Adoption du règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations**

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations déposé en séance ordinaire le 14 mai 2018;

ATTENDU l'avis de motion donné en séance ordinaire le 14 mai 2018;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables avant son adoption et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance ordinaire du 11 juin 2018;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations.

ADOPTÉE

18-06-235

**Remboursement d'un montant de 238 200 \$ au refinancement du règlement d'emprunt 2010-219 à même une affectation de surplus**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de rembourser un montant de 238 200 \$ au refinancement du règlement d'emprunt no 2012-219 à même une affectation de l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE

18-06-236

**Adjudication d'un emprunt par billet**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 juin 2018, au montant de 1 515 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 66 000 \$    | 3,08000 % | 2019 |
| 69 000 \$    | 3,08000 % | 2020 |
| 70 000 \$    | 3,08000 % | 2021 |
| 73 000 \$    | 3,08000 % | 2022 |
| 1 237 000 \$ | 3,08000 % | 2023 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,08000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 66 000 \$    | 2,25000 % | 2019 |
| 69 000 \$    | 2,50000 % | 2020 |
| 70 000 \$    | 2,70000 % | 2021 |
| 73 000 \$    | 2,85000 % | 2022 |
| 1 237 000 \$ | 3,00000 % | 2023 |

Prix : 98,75600 Coût réel : 3,26373 %

3 CAISSE DESJARDINS DE L'ERABLE

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 66 000 \$    | 3,34000 % | 2019 |
| 69 000 \$    | 3,34000 % | 2020 |
| 70 000 \$    | 3,34000 % | 2021 |
| 73 000 \$    | 3,34000 % | 2022 |
| 1 237 000 \$ | 3,34000 % | 2023 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,34000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 18 juin 2018 au montant de 1 515 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2011-195, 2010 -181, 2012-218, 2013- 238, 2017-310 et 2017-311. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

18-06-237

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 1 515 000 \$ qui sera réalisée le 18 juin 2018**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 515 000 \$ qui sera réalisé le 18 juin 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2011-195                | 15 500 \$             |
| 2010-181                | 8 400 \$              |
| 2012-218                | 171 600 \$            |
| 2013-238                | 7 800 \$              |
| 2013-238                | 49 240 \$             |
| 2017-310                | 670 500 \$            |
| 2017-310                | 454 500 \$            |
| 2017-311                | 137 460 \$            |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-195, 2010-181, 2012-218, 2013-238, 2017-310 et 2017-311, la Ville de Princeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|              |                     |                          |
|--------------|---------------------|--------------------------|
| <b>2019.</b> | <b>66 000 \$</b>    |                          |
| <b>2020.</b> | <b>69 000 \$</b>    |                          |
| <b>2021.</b> | <b>70 000 \$</b>    |                          |
| <b>2022.</b> | <b>73 000 \$</b>    |                          |
| <b>2023.</b> | <b>75 000 \$</b>    | <b>(à payer en 2023)</b> |
| <b>2023.</b> | <b>1 162 000 \$</b> | <b>(à renouveler)</b>    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-195, 2010-181, 2012-218, 2013-238, 2017-310 et 2017-311 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

18-06-238

**Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – demande de versement**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2017, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Princeville demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 111 718,32 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la Ville de Princeville entend réaliser les travaux suivants : réfection des rangs 11<sup>e</sup> OUEST, 3<sup>e</sup>, Chemin des Pointes, 12<sup>E</sup> EST, Chemin St-Louis et 7<sup>e</sup> EST.

QUE la Ville de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;

- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

**18-06-239**

**Emprunt temporaire - règlement 2017-321**

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses pour le projet de travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard financé par le *Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard*, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé lors du financement permanent par ce même règlement d'emprunt;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

**18-06-240**

**Aide financière – distribution des profits nets du bar du carnaval d'hiver 2018 et autorisation de paiement**

ATTENDU le dépôt de l'État des revenus et dépenses du Carnaval d'hiver 2018;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser à chaque organisme 50% des profits nets;

D'autoriser la trésorière à verser une somme de 543.91\$ au Cercle des Fermières, une somme de 543.91 \$ au Festival du Cheval moins les achats des excédents de 111.38 \$ qui fait un total de 432,53 \$ à remettre au Festival du cheval dans le cadre du Carnaval d'hiver 2018.

ADOPTÉE

18-06-241

**Aide financière – distribution des revenus d’inscription de la randonnée de vélo d’Opération Bougeotte 2018 et autorisation de paiement**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de faire don des frais d’inscription de la randonnée à vélo d’Opération Bougeotte 2018 de 272 \$ à l’École Sainte-Marie pour la tenue de la course santé globale.

ADOPTÉE

18-06-242

**Embauche d’étudiants au camp de jour et au service de garde pour l’été 2018**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d’autoriser le directeur aux sports, loisirs et à la culture de procéder à l’engagement des animateurs suivants pour l’organisation des terrains de jeux et le camp de jour qui débutent le 25 juin 2018 :

Coordonnateurs

- Jean-Philippe Bouliane-Sicotte
- Marie-Ève Bouliane-Sicotte
- Marie-Pier Côté

Animateurs

- Gabriel Beauvillier
- Steffy-Ann Béliveau
- Alexandra Bergeron
- Maude Blondeau *(Programme d’Emplois d’été Canada)*
- Benjamin Bourque
- Zachary Chouinard-Roberge
- Arianne Côté
- Marika Déry
- Jennylee Gagnon
- Cynthia Nault
- Maude Pellerin
- Étienne Sévigny *(Programme d’Emplois d’été Canada)*
- Anamée Tardif
- Raphaël Tremblay
- Alex Trépanier

Technicien en éducation spécialisée

- Rosalie Dion
- Danyka Paradis
- Isabelle Tremblay
- Justine Ruel

Temps Partiel / Service de garde

- Maëlle Blanchet
- Claudia Boisvert
- Bianca Hamel
- Émilie Massé
- Yanie Tull

ADOPTÉE

18-06-243

**Programme d’emploi d’été échange étudiant 2018 avec le YMCA de Toronto**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l’embauche d’un maximum de deux aides-moniteurs pour les

camps de jour dans le cadre du Programme d'emploi d'été échange étudiant 2018 du YMCA de Toronto et qui seront proposés par cet organisme.

QUE les conditions d'embauche des aides-moniteurs soient établies selon les modalités du programme;

QUE Claude Fortier, directeur des loisirs soit autorisé à signer tous les documents officiels émanant du programme d'aide financière.

ADOPTÉE

**18-06-244**

**Approbation des salaires du personnel de camp de jour**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les salaires du personnel du camp de jour présentés par le directeur du service des loisirs et déposée en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

**18-06-245**

**Démission d'un pompier**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte de la lettre de démission de Alexandre Bilodeau, pompier, en date du 30 avril 2018 et d'y donner suite.

ADOPTÉE

**Paiement du décompte progressif no 8 de la nouvelle caserne incendie – AO17-SI-01**- remis

**18-06-246**

**Tenue d'une course de démolition**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser Thibodeau auto à tenir une course de démolition sur une portion des rues Beaudet, Boulet et du boulevard Carignan Ouest le 30 juin 2018 au profit du club de hockey Le Titan de Princeville.

ADOPTÉE

**18-06-247**

**Autorisation – Marché de Noël Érable Arthabaska**

ATTENDU que la limite de vitesse dans le secteur de la Jardinerie Fortier est supérieure à 50 km/h et que la tenue d'une activité à cet emplacement nécessite l'autorisation du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et celle de la Ville de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la tenue du Marché de Noël Érable Arthabaska les 24 au 25 novembre et 1 au 2 décembre 2018 dans les serres de la Jardinerie Fortier.

ADOPTÉE

**18-06-248**

**Paiement du décompte progressif no 2 du projet de réfection d'un tronçon des rues Saint-Jacques Est et Baillargeon – AO18-VM-04**

ATTENDU l'adjudication du contrat en date du 13 février 2018 en vertu de la résolution 18-02-054 de ce conseil;



ATTENDU la directive de changement no 1 en date du 5 juin 2018;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 957 476,09 \$ à T.G.C. Inc. pour le décompte progressif no 2 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.*

ADOPTÉE

18-06-249

**Évaluation de la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration**

ATTENDU l'augmentation potentielle des débits et des charges d'Olymel;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de confier le mandat d'évaluation de la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration à la firme d'ingénieurs Les services EXP Inc. pour la somme de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

ET de financer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours ainsi que les revenus supplémentaires de tarif d'égouts et de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE

18-06-250

**Approbation et ratification d'une dépense – construction d'une station de pompage**

ATTENDU que la construction d'une station de pompage des eaux usées est nécessaire dans le projet de travaux d'infrastructures sur les rues Saint-Jacques Est et Baillargeon et que ladite station n'était pas comprise dans le devis initial des travaux.

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier l'achat de pompes et de panneaux électriques pour la construction de ladite station de pompage par monsieur Dave Leclerc, directeur des travaux publics, le 31 mai 2018 à Électricité Denis Pellerin au montant de 17 828 \$, plus les taxes applicables pour un total de 20 497,74 \$.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.*

ADOPTÉE

**Campagne de financement – Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska**  
- Rejeté

18-06-251

**Addenda à l'entente de supplément de loyer – Société d'habitation Québec**

ATTENDU la signature de l'entente relative au programme de supplément au loyer par la Ville le 26 septembre 2016;

ATTENDU l'annonce du ministre des Finances de créer 5 800 nouvelles unités d'habitation à loyer modique d'ici 2019-2020 et la mise en œuvre du programme Supplément au Loyer – Marché privé – SL1;

ATTENDU que l'application de ces programmes nécessite une mise à jour de l'entente liant La Société d'habitation du Québec, la Ville de Princeville et l'Office municipal d'habitation de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur Gilles Fortier, et le directeur général, monsieur Mario Juare, à signer l'addenda à l'entente signée le 26 septembre 2016.

ADOPTÉE

**18-06-252**

**Adoption du budget révisé de l'OMH Princeville**

ATTENDU le dépôt du budget révisé en date du 1<sup>er</sup> juin 2018;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le budget révisé de l'OMH Princeville en date du premier juin 2018.

ADOPTÉE

**Demande de permis d'alcool – Complexe Du Pré - Dépôt**

**18-06-253**

**Changements de numéros civiques et de certains noms de chemins**

ATTENDU le projet de mise à jour de numéros civiques de certaines propriétés et de certains noms de chemins sur le territoire de la Ville de Princeville, tel qu'élaboré par le directeur du service d'urbanisme, monsieur Michel Carignan, sous forme de liste, laquelle est déposée séance tenante;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver la liste des changements de numéros civiques et de noms de certains chemins sur le territoire de la Ville de Princeville tel que déposé en séance et décrète que ces changements seront effectifs à Postes Canada en date du 20 août 2018.

ET que la Ville assumera les frais reliés aux changements d'adresse que peuvent assumer les propriétaires des propriétés visées par lesdits changements.

ADOPTÉE

**18-06-254**

**Vente de terrain résidentiel – 15 rue Simard**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à François Massé et Diane Lévesque, ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 168 (15 rue Simard) du cadastre du Québec pour le prix de 31 073,72 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

18-06-255

**Demande de dérogation mineure – Monsieur Mario Hémond**

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté ne sera pas visible de la rue car une haie de cèdre de grande hauteur est existante;

ATTENDU QUE ce projet s'agence bien avec la résidence.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 465 rue Fréchette la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Mario Hémond afin de permettre l'agrandissement de la maison en construisant une verrière 4 saisons avec une marge avant secondaire de 5,60 m au lieu de 7,5 m, ce qui représente une dérogation de 1,9 mètre pour la marge avant secondaire par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

18-06-256

**Demande de dérogation mineure – Monsieur Yvan Carrier**

ATTENDU QU'UNE demande de permis a été déposée pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 8 logements;

ATTENDU QUE ce projet est situé dans un îlot de bâtiment multifamilial;

ATTENDU QUE le lot concerné est de forme irrégulière;

ATTENDU QUE l'empiètement demandé dans la marge arrière couvre une faible superficie;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 47 à 61 rue Sylvain, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yvan Carrier afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de 8 logements en permettant une marge arrière de 4,36 mètres au lieu de 6,0 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,64 mètre pour la marge arrière par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

18-06-257

**Demande pour déréglementer une partie de la branche 1 du cours d'eau Wellie Gagné**

ATTENDU QUE cette demande a pour but de déréglementer une partie de la Branche No 1 du Cours d'eau Wellie Gagné ;

ATTENDU QUE cette déréglementation va permettre de régulariser la situation concernant le développement résidentiel de la rue Noël;

ATTENDU QUE cette demande doit être approuvée par Monsieur Léo Ouellet, responsable des cours d'eau à la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil municipal demande à la MRC de L'Érable de déréglementer une partie de la Branche No 1 du cours d'eau Wellie Gagné à partir de

son origine jusqu'à 70 mètres au sud de l'intersection des terrains situés au 25 et 27 rue Noël et l'emprise de cette rue.

ADOPTÉE

**Programme Nager pour survivre** – Dépôt. Le conseil invite le dépositaire à présenter une demande d'aide financière pour analyse et décision.

18-06-258

**Construction d'un kiosque au parc Multisports**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la construction d'un kiosque (gazébo) au parc Multisport par les fournisseurs suivants :

| <b>Fournisseur</b>      | <b>item</b>  | <b>prix (incl. tx.)</b> |
|-------------------------|--------------|-------------------------|
| Béton Excel Inc.        | Fondation    | 9 198,00 \$             |
| Cabanons Grandmont Inc. | Toit         | 15 636,60 \$            |
| Tom Tech Inc.           | pattes (8x)  | 5 261,26 \$             |
|                         | <b>TOTAL</b> | <b>30 095,86 \$</b>     |

Et de financer le tout à même les activités financières de l'année en cours et les autres revenus versés par de la Commission Scolaire des Bois-Francis.

ADOPTÉE

18-06-259

**Paiement du décompte progressif no 1 du projet de mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière – AO17-LA-06**

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en vertu de la résolution 18-02-050 de ce conseil et de l'avis d'adjudication émis en date du 13 février 2018;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 599 473,10 \$ à Construction Bernard Bélanger et Fils Inc. pour le décompte progressif no 1 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-322 décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.*

ADOPTÉE

18-06-260

**Aide financière - Projet ini-surf sur le mont Apic**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser la somme de 1 300 \$ à l'école Sacré-Cœur pour financer le projet inisurf qui a eu lieu lors de l'hiver 2018.

ADOPTÉE

18-06-261

**Offre de service pour jeux à la bibliothèque – L'Éclaircie clinique orthopédagogique**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'allouer une somme de 7 000 \$ à la réalisation du projet de programme de jeux

éducatifs pour la Bibliothèque Madeleine Bélanger par la clinique d'orthopédagogie L'Éclaircie.

D'autoriser la trésorière à payer toute facture dans ce projet jusqu'à concurrence de l'enveloppe budgétaire définie au paragraphe 1 de la présente résolution

ET d'autoriser le directeur général, monsieur Mario Juaire, ou toute personne qu'il désignera à cette fin, à présenter une demande de subvention pour le projet mentionné en rubrique à la Fondation S.E.R.V.I.R. .

ADOPTÉE

**Invitation - Fondation TCC section Centre-du-Québec** – Rejeté.

### **Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**18-06-262**

### **Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire